

AVIS DE CONCOURS

Direction Santé et Mieux-être

Travailleur·euse social·e - clientèle adulte

Régulier à temps plein, syndiqué

35 heures par semaine

Salaire : entre 60 879 \$ et 95 750 \$ par année

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2026-02

Date d'affichage : 8 au 21 janvier 2026, 16 h 00



DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste est spécialiste en relation d'aide, auprès des individus, des couples, des familles, des petits groupes et des collectivités. Il·elle aide les personnes à acquérir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour améliorer leur fonctionnement social. Il·elle travaille en étroite collaboration avec une équipe interdisciplinaire auprès de clientèles différentes. Il·elle sera appelé·e à exercer principalement auprès de la clientèle adulte de 18 à 54 ans.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*



WENDAKE
CONSEIL DE LA
NATION WENDAT

AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- 6 % de vacances
- 6 % de maladies/obligations familiales
- 2 semaines de vacances payées pendant les fêtes
- Vendredis après-midi non travaillés et payés pendant l'horaire estival

QUALITÉS REQUISÉES

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Autonomie• Communication interpersonnelle• Discréetion et respect de la confidentialité• Écoute et empathie• Sens de l'organisation et de la planification | <ul style="list-style-type: none">• Esprit de synthèse• Initiative• Travail d'équipe• Souplesse et adaptabilité• Esprit d'analyse |
|--|---|

POUR POSTULER

Date limite : 21 janvier 2026, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation Wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, place Chef-Michel-Laveau

Wendake (Québec) GOA 4VO

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.

ACCÉSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux employé·e·s Wendat ayant 120 jours travaillés
- 3) Aux membres de la Nation Wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 4) Aux employé·e·s temporaires du CNW
- 5) À la population